

## ~ Compte-rendu du Conseil Municipal du 23 mars 2018 ~

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2018

Sous la Présidence de M. BERGER Charles.

Présents : Mmes BRODSKIS Anne, LANZONI Noëlle, PEYSSON Christie, RAPAUT Christine, MM. BERNEL Denis, CODEX Joël, DECROZE Emmanuel, JACOB Quentin (arrivé à 19h42), JACOB René, JACQUET Yves, PONCET Emile, RIERA Michel Charles, SPELLANI Clément, VUILLEROD René.

Excusées : Mme GALLAND Suzanne donne pouvoir à Mme PEYSSON Christie et Mme MARCHANT Nathalie.

Mme RAPAUT Christine a été élue Secrétaire de Séance.

**Approbation du Compte Rendu du Conseil Municipal du 19 janvier 2018.  
Le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents.**

### Modification de l'ordre du jour :

#### **Délibération objet:**

- **Accroissement saisonnier d'activité**
- **Ouverture de crédits en dépenses d'investissement**

### Délibérations :

#### **🔗 Objet : Aménagement de la forêt communale de la commune déléguée de SAINT BOIS**

Le Maire invite le Conseil à se prononcer sur le projet d'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.143-1 du code forestier, pour la période 2018 – 2035 (voir le document complet sur le site de la mairie).

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur le moyen terme.

Le Maire propose de délibérer dans ce sens et met cette délibération au vote.

- **Adoptée à l'unanimité des présents.**

#### **🔗 Objet : Coupe d'affouage sur la commune déléguée d'ARBIGNIEU**

Le Maire informe le Conseil Municipal, qu'à la demande de l'Agent patrimonial de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asséoir en 2018 dans les forêts de la commune déléguée d'ARBIGNIEU soumises au Régime Forestier, nous devons délibérer pour :

- 1) Demander à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2018 au martelage des coupes désignées ci-après
- 2) Les coupes ont pour destination du bois de chauffage pour les particuliers.

**Nota** : les coupes ont été attribuées en 2018 avec un délai de 2 ans d'exploitation.

#### **COUPES A MARTELER :**

PARCELLES	Volume estimé en M3			DESTINATION
	LIEU DIT	N° CADASTRE	Feuillus	
N°112	A La BRANDONIERE	D 478	148m3	Affouage
N°120 D	A CHATONNAYE	B522	123m3	Affouage
N° 118b	MONTPELLAZ	C615	100m 3	Affouage

*\* sauf mention contraire les volumes sont en volumes TIGE hors houppiers*

Pour le partage sur pied des bois d'affouage, le Maire rappelle que le Conseil Municipal a désigné comme GARANTS de la bonne exploitation des bois d'ARBOYS EN BUGEY, conformément aux règles applicables aux bois vendus en bloc et sur pied : M. JACQUET Yves, M. PONCET Emile, Mme MARCHANT Nathalie et M. PEYSSON Eric.

**Le Conseil Municipal donne pouvoir à M. le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.**

Le Maire propose de délibérer dans ce sens et met cette délibération au vote.

**Adoptée à l'unanimité des présents.**

↳ **Objet : Accroissement saisonnier d'activité**

Le Maire informe le Conseil Municipal, que CONSIDERANT qu'en raison de la nécessité de l'entretien de notre patrimoine, des travaux de nettoyage des extérieurs des différents bâtiments, de la remise en état de peinture et d'un accroissement saisonnier d'activité lié à un entretien plus assidu des espaces verts, il y aurait lieu de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité d'agent des services techniques à temps partiel (à raison de 32 heures de travail hebdomadaire, soit 4 jours à 8 heures).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- DECIDE de créer un emploi pour accroissement saisonnier d'activité à compter du 14 mai 2018 pour une durée de mois 5 mois ½ (jusqu'au 31 octobre 2018).
- PRECISE que la durée hebdomadaire de l'emploi sera de 32 heures, sans heures complémentaires.
- DECIDE que la rémunération pourra être IB356, IM332
- HABILITE l'autorité à recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi (*contrat d'une durée maximale de six mois sur une même période de 12 mois consécutifs*).

Le Maire propose de délibérer dans ce sens et met cette délibération au vote.

**Adoptée à l'unanimité des présents.**

↳ **Objet : Ouverture de crédits en dépenses d'investissement :**

M. le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de Fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 AVRIL en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Il est proposé à l'Assemblée :

- Budget principal Commune

Montant budgétisé, dépenses d'investissement 2017 (hors chapitre 16) : 42.492,82 €

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 10.623,05 € (25 % x 42.492,82 €).

Les dépenses à retenir sont celles du chapitre 20 : frais de réalisation de documents d'urbanisme à hauteur de 1764,00 € TTC pour honorer la facture n°1801-499 du 16 janvier 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, autorise l'engagement de dépenses d'investissements avant le vote du BP 2018 sur la base des enveloppes financières suivantes : Budget principal Commune, chapitre 20, soit 1764,00 €.

Le Maire propose de délibérer dans ce sens et met cette délibération au vote.

**Adoptée à l'unanimité des présents.**

➤ URBANISME depuis le 19 janvier 2018 :

4 réunions sur le PLU se sont tenues au cours de ces 2 derniers mois = 1 échange sur le PADD\* « 3<sup>ème</sup> réunion sur ce sujet », 1 avec les carriers « Présentation de leur projet », 1 échange sur le pré-zonage et la présentation du PADD à l'ensemble du Conseil Municipal.

\* **Projet d'Aménagement et de Développement Durable.**

Concernant les documents d'urbanisme :

**Déclarations d'Intention d'Aliéner** : 4 concernant des ventes.

**Renseignements d'Urbanisme** : 16 essentiellement pour des ventes, des successions et en divers en vue de coupes de bois.

**Certificats d'Urbanisme** :

- \* 1 de 2017 accordé le 05 février (vente MORIN à PEYSSON Cédric, Sillignieu),
- \* 6 déposés depuis le dernier Conseil,
  - ↳ 3 informatifs accordés (vente RIBEIRAUD à LAUSI Olivier, Arbignieu ; vente PERARNAUD à GALLAT-ROUSSILLOU, Thoys ; vente Commune à GIRARDOT, Le Crozet),
  - ↳ 3 opérationnels en cours d'instruction (M. MORIN pour Construction maison individuelle à Sillignieu ; Mme SAUVAGE pour Division en 2 lots à bâtir à Peyzieu ; M. MARCON pour Division en 2 lots à bâtir à Arbignieu).

**Déclarations Préalables** : 5 déposées (4 accordées, 1 en cours).

- \* Accordées : [DP MMme LOUBIER, Le Crozet, pour réfection toiture du grangeon ; DP M GREGOIRE, Thoys, pour création d'une fenêtre ; DP M PERARNAUD, Thoys, pour création de 2 lots à bâtir ; DP ELLIPSE (MAYOT Christophe), Sillignieu, pour division en vue de construire].
- \* En cours d'instruction : [DP Mme LEGLAND, Arbignieu, pour création d'une ouverture].

**Permis de construire** :

- \* 2 de 2017 accordés et pour lesquels le CAUE de l'Ain est intervenu [1 pour MMme GONNARD et 1 pour MMme RIBEIRAUD, les 2 à Arbignieu, chacun pour construction d'une maison individuelle].
- \* 1 de 2017 en cours de révision notamment pour défense incendie (SCI Mansoz, aux Sablières).
- \* 3 déposés en 2018 dont 1 demande de transfert [M COLLIN, Sillignieu, transfert pour aménagement d'un bâtiment agricole en maison d'habitation ; M GALLAT, Mme ROUSSILLOU, Thoys, construction d'une maison individuelle ; M MOTTE, Thoys, construction d'une maison individuelle].

**Informations diverses** :

• **ECOLE RENTREE 2018/2019**

Le Maire informe qu'une réunion de travail préparant la rentrée 2018/2019 avec la directrice et les deux employées dédiées à l'école et à la garderie a eu lieu. Il a été débattu sur la nouvelle organisation de l'école sur 4 jours. Le Maire rappelle les nouveaux horaires : lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h. Concernant les horaires des deux employées, l'ATSEM travaillera 9h30 par jour d'école, +3h de ménage sur 50% des samedis soit 18samedisX3h = 54h + 18h pendant les petites vacances et les grandes vacances, pour arriver à un total de 32h annualisées. L'Employée Polyvalente travaillera de 11h30 à 14h30 puis de 16h à 18h30 soit 5h30 par jour d'école (cantine + garderie), elle effectuera 4h de ménage à l'école et à la mairie par mercredi pendant la période scolaire, +3h de ménage sur 50% des samedis soit 18samedisX3h = 54h + 18h pendant les petites vacances et les grandes vacances en alternance avec l'ATSEM, pour arriver à un total de 21h annualisées. Il reste 2,8h par semaine pour divers travaux qui étaient payés aujourd'hui en heures complémentaires (lessivage...).

Pour être dans les normes en nombre d'enfants pour le repas de midi, l'Employée Polyvalente accompagne les petits à la cantine à 12h pour commencer à les faire manger. A 12h30, l'ATSEM part avec les grands à la cantine et attend la fin du repas des petits pour les reconduire en garderie. L'Employée Polyvalente raccompagne les grands à l'école à 13h25.

• **TRAVAUX** :

- **Clocher d'église** : Le Maire informe qu'un appel d'offre a été lancé à trois entreprises pour la réparation de la toiture du clocher de l'église de la commune déléguée d'Arbignieu. Celles-ci ont répondu à notre sollicitation, mais des précisions ont été demandées sur une proposition ayant une différence de 5000 € par rapport aux autres.
- **Réserve incendie** : Le Maire rappelle qu'avec le projet de construction d'un atelier de menuiserie, il est nécessaire de réaliser une réserve incendie aux Sablières. Selon les pompiers, il faudrait avoir à cet endroit une réserve de 240m3, qui pourrait servir sur la commune déléguée d'Arbignieu en cas de sinistre. Une étude a été faite par l'entreprise VTM : 2 possibilités nous sont offertes, soit en réserves enterrées pour un coût estimatif de 70.000€HT, soit en aérien (vessie en caoutchouc) pour un coût de 42.000€ HT environ.
- **Sécurité traversée SAINT BOIS** : le Maire informe que la commande de l'ensemble de la réalisation des travaux de sécurisation du Bourg de Saint Bois est faite, pour un budget global de 2.057€ HT ; il est en attente de la planification des travaux par l'entreprise. La mise en place des panneaux indicateurs sera réalisée par l'Agence Routière Départementale de Belley.

- **Sécurité Traversée ARBIGNIEU** : Le Maire informe que les devis pour la réalisation des aménagements sécurisant la traversée du Bourg d'Arbignieu sont prêts pour une demande de subventions d'amendes de police. Dans cette demande sont prévus : les travaux du passage piétonnier à l'arrière de l'église pour un budget prévisionnel de 16.130€ HT, la mise en place de la signalétique pour un budget prévisionnel de 7.450€ HT, enfin les panneaux commandés directement par la commune dont le coût s'élève à 1.608€ HT, pour un total d'environ 25.180€ HT. Nous avons également le projet de sécuriser le virage en sortie basse d'Arbignieu : le Département ne souhaitant pas prendre en charge la mise en place de cette sécurité, estimant que nous allons passer la vitesse du village à 30 km/h, le devis prévisionnel (à la charge de la commune) s'élève à 4.800€ HT pour des glissières métalliques et 6.900€ HT pour des glissières bois.
- **Local technique communal ARBIGNIEU** : Le Maire rappelle que nous travaillons sur le projet de construction d'un local technique communal pour ne plus avoir la location du local actuel. Le choix est de faire une étude pour trouver un prestataire qui puisse monter un hangar avec le toit dédié au solaire (300m<sup>2</sup>). Avant tous travaux sur ce terrain, il faut analyser la consistance du sol car c'est une ancienne décharge à ciel ouvert. Le Département a réalisé un appel d'offre pour ces travaux : les résultats font ressortir la société GINGER BTP (3.560€ HT), qui devra déterminer si le terrain permet l'installation de ce toit solaire. Une fois installée, l'Aide à la Maîtrise d'Ouvrage du Département étudiera quel type de bâtiment nous pourrions réaliser sous cette toiture.
- **Salle des fêtes d'ARBIGNIEU** : Le Maire informe que, pour réaliser la rénovation de la salle des fêtes d'Arbignieu, il nous fallait une personne gérant la MOE (Maîtrise d'Œuvre) et que nous avons choisi Maxime RICHARD, installé sur la commune. Le Maire rappelle que la date limite pour obtenir les subventions de l'Etat et du Département (qui s'élèvent à 49%) est le 5 décembre 2018, mais il faut que la commande des travaux soit réalisée au plus tard en septembre.
- **Mise en place des TRIMAX** : Le Maire informe qu'elle devrait se faire dans les 2 semaines à venir.
- **Travaux bibliothèque** : Le Maire informe de la commande des travaux de rehausse du sol pour permettre que la pièce soit conforme à l'accessibilité. Ces travaux seront effectués en mai et la bibliothèque sera fermée pendant le mois complet. Une passerelle sera posée devant l'ouverture pour faciliter le passage d'un fauteuil roulant.

#### Questions diverses :

- **Maison pour tous SAINT BOIS** : On attend les plans réalisés par Maxime RICHARD pour réunir la Commune, le Comité des Fêtes et la Société de Chasse en vue de finaliser la convention (l'idéal serait que cela puisse se faire avant le début de la saison de chasse).
- **Eclairage arrêt de bus scolaire Crozet** : Un devis devrait être demandé pour le carrefour de l'Ail.

**Prochaine réunion = Conseil Municipal extraordinaire**  
**Vote du budget 2018 le 13 avril 2018 à 20h à la salle de la cantine d'Arbignieu**

**Le Maire, BERGER Charles**

